

EAU POTABLE

**RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE**

EXERCICE 2015



SOMMAIRE

Synthèse (quelques chiffres clés).....	3
1 – Présentation générale du services.....	3
A – Compétence exercée.....	3
B – Territoire desservi.....	3
C – Population desservie.....	4
D – Mode de gestion du services.....	4
E – Volume / Tonnages et leur évolution.....	5
F – Equipements du services.....	6
a) Barrages.....	6
b) Usines.....	6
c) Château d'eau.....	6
d) Linéaire de réseau par communes.....	6
2 – Indicateurs de performances.....	7
A.1 – Qualité de la ressources.....	7
a) Suivi de la qualité de l'eau	7
b) Indice de protection de la ressources.....	8
A.2 – Qualité de l'eau potables.....	8
a) Conformité et limites de référence.....	8
b) Conformité.....	9
c) référence de qualité.....	9
B.1 – Gestion patrimoniale des réseaux.....	10
B.2 – Performance sur réseau.....	10
B.3 – Renouvellement du réseau.....	10
C – Relation à l'usager.....	10
3 – Actions réalisées et à venir.....	11
A – Actions – organisation.....	11
B – Actions sur le patrimoine.....	12
C – Dépenses de l'exercice.....	13
D – Investissements à venir.....	13
4 – Financement du services.....	14
A – Montants des recettes d'exploitation.....	14
B – Etat de la dette.....	15
C – Subventions.....	15
5 – Tarification du service.....	15
A – Présentation générale des modalités de tarification du services.....	15
a) Part du délégataire et de la collectivités.....	16
b) Part des organismes publics.....	16
B – Prix du services.....	17
a) Prix de l'eau hors redevance pour pollution domestiques.....	18
b) Prix de l'eau avec redevance pour pollution domestiques.....	18
6 – Actions de solidarités.....	18
ANNEXE : Note d'information aux maires.....	20

RPQS EAU POTABLE - 2015

SYNTHESE (quelques chiffres clés)

- Nb d'abonnés : 24 207
- Prix du service au 1^{er}/01/2016 : facture 120 m³ avec redevances (pollution et préservation ressources de l'Agence de l'eau) et TVA : 263,83 € TTC soit 2,20 €/m³ (avec télérelève)
- Volume distribué : (sortie usines) 3 988 114 m³
- Km de réseaux : Total (hors branchements) : 487,9 km
- Rendement du réseau : 87,3 %

1 - Présentation générale du service

A - Compétence exercée

La CAC assure l'organisation et la gestion du cycle de production et de distribution en eau potable, ainsi que la protection de la ressource.

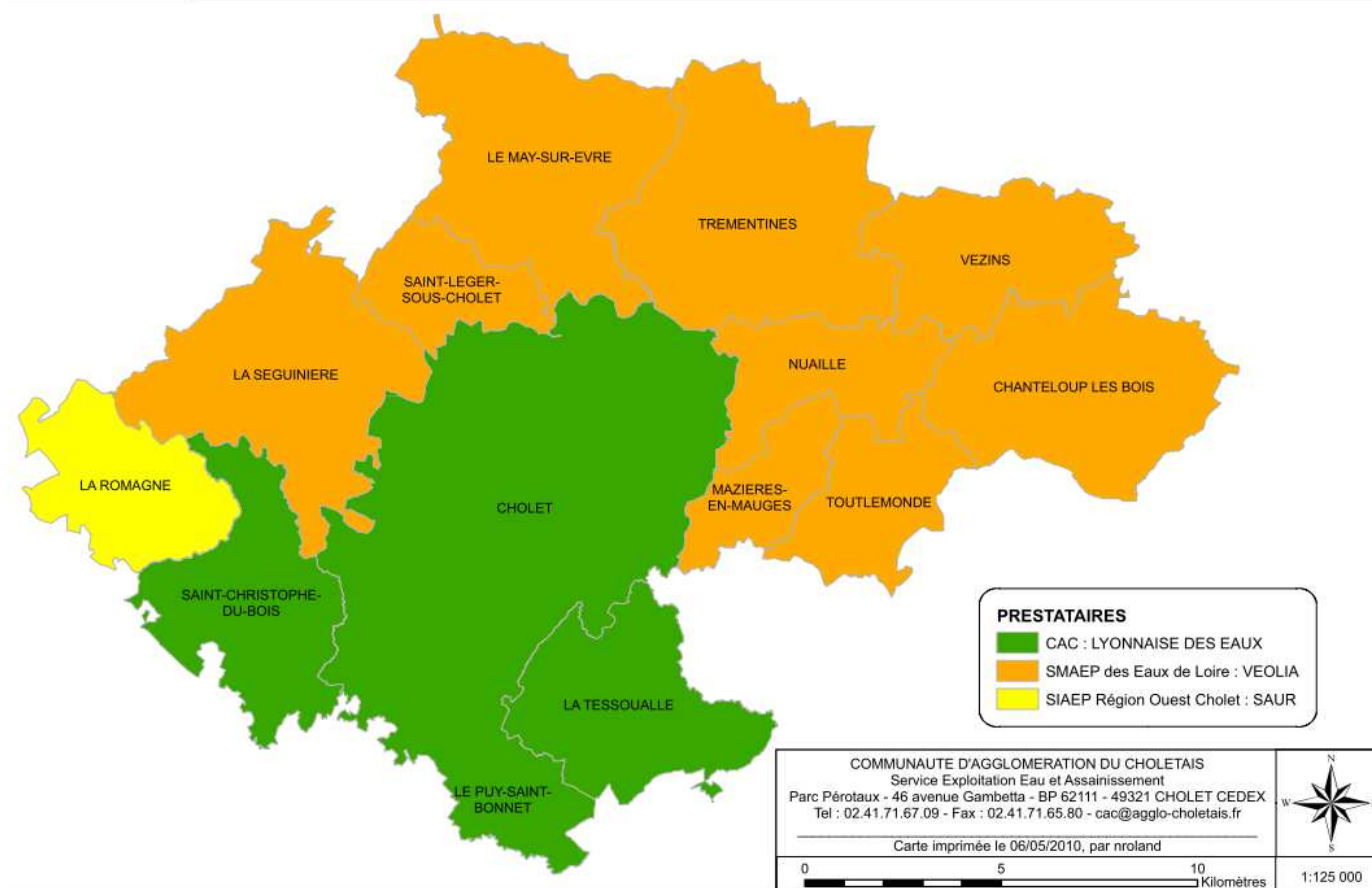
Elle gère cette compétence en direct pour les communes de La Tessoualle, Saint-Christophe-du-Bois et Cholet-PSB et par l'adhésion à 2 syndicats pour le reste de son périmètre : le Syndicat des Eaux de Loire (SMAEP Eaux de Loire) et le Syndicat de la Région Ouest de Cholet (ROC). (voir carte ci-dessous).

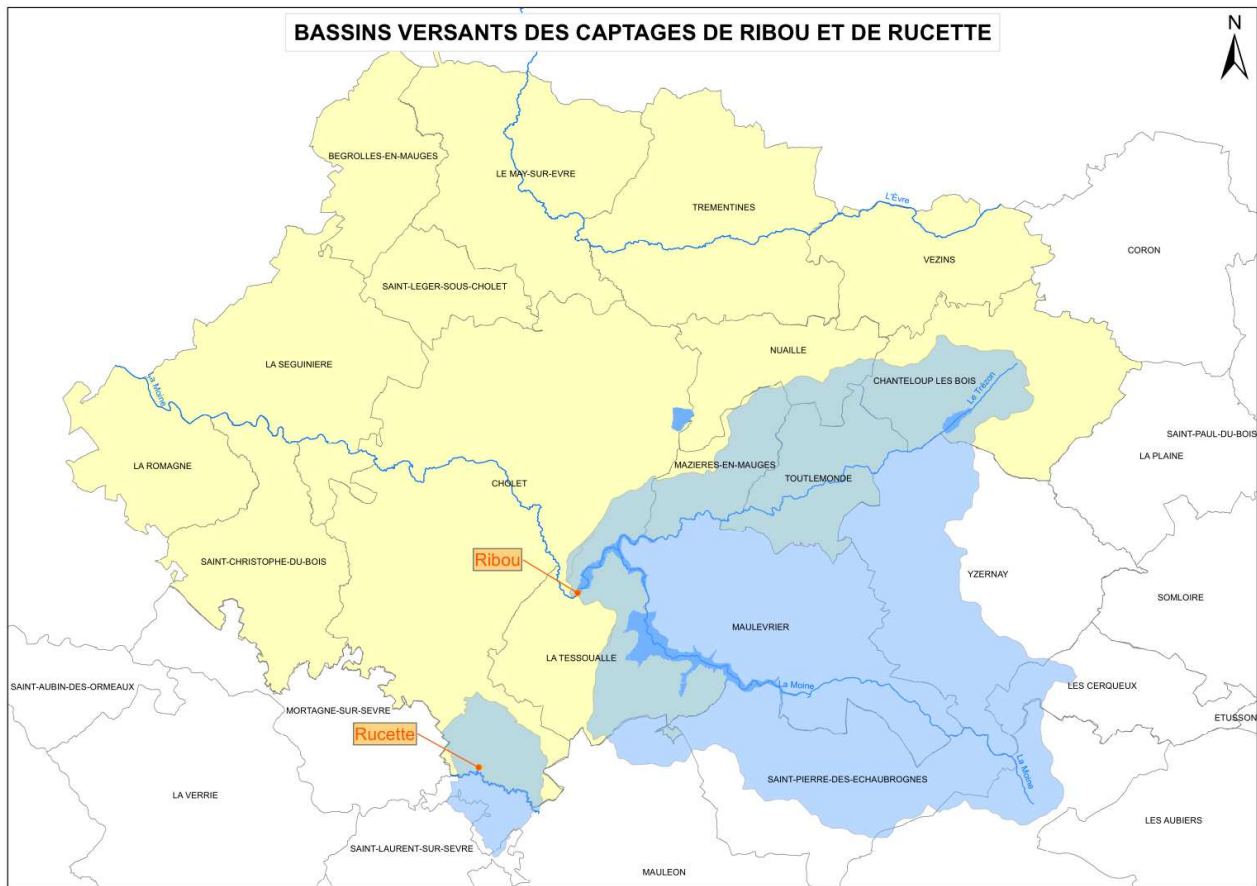
Le règlement du service a été approuvé par délibération du 20 décembre 2010.

B - Territoire desservi



Gestion de l'eau potable sur la CAC





C - Population desservie

	Nb d'abonnés		Evolution %
	2014	2015	
Collectivités*	108	120	+ 11,11 %
Particuliers	23 733	22 893	+ 1,49 %
Professionnel		1 194	
TOTAL	23 841	24 207	+ 1,54 %

Population desservie : 59 781 habitants (source : rapport délégataire 2015)

* compteurs bâtiments publics

Indicateurs :

- Population desservie ou collectée = nombre d'habitants sur la base de la population totale des communes et de leur population totale majorée
+ Nombre d'abonnements

D - Mode de gestion du service

Le service public de l'eau potable des communes de Cholet-PSB, La Tessoualle et Saint-Christophe-du-Bois a été confié à Suez Environnement par contrat de délégation de service public du 01/01/2011 au 31/12/2020.

Suez Environnement assume l'exploitation du service :

- surveillance et entretien maintenance des usines de production, canalisations et ouvrages hydrauliques,
- réalisation des travaux sur les réseaux jusqu'à 6 m de longueur,
- intervention d'urgence sur l'ensemble des installations,
- mesure des consommations et facturation aux usagers,
- surveillance hebdomadaire des barrages et entretien maintenance des parties automatisées.

La collectivité conserve en gestion directe le renouvellement des réseaux (au delà de 7 m), la création des installations et réseaux neufs.

Les ouvrages d'incendie relèvent de la compétence des communes (à partir de la vanne d'isolement située dans le regard de comptage).

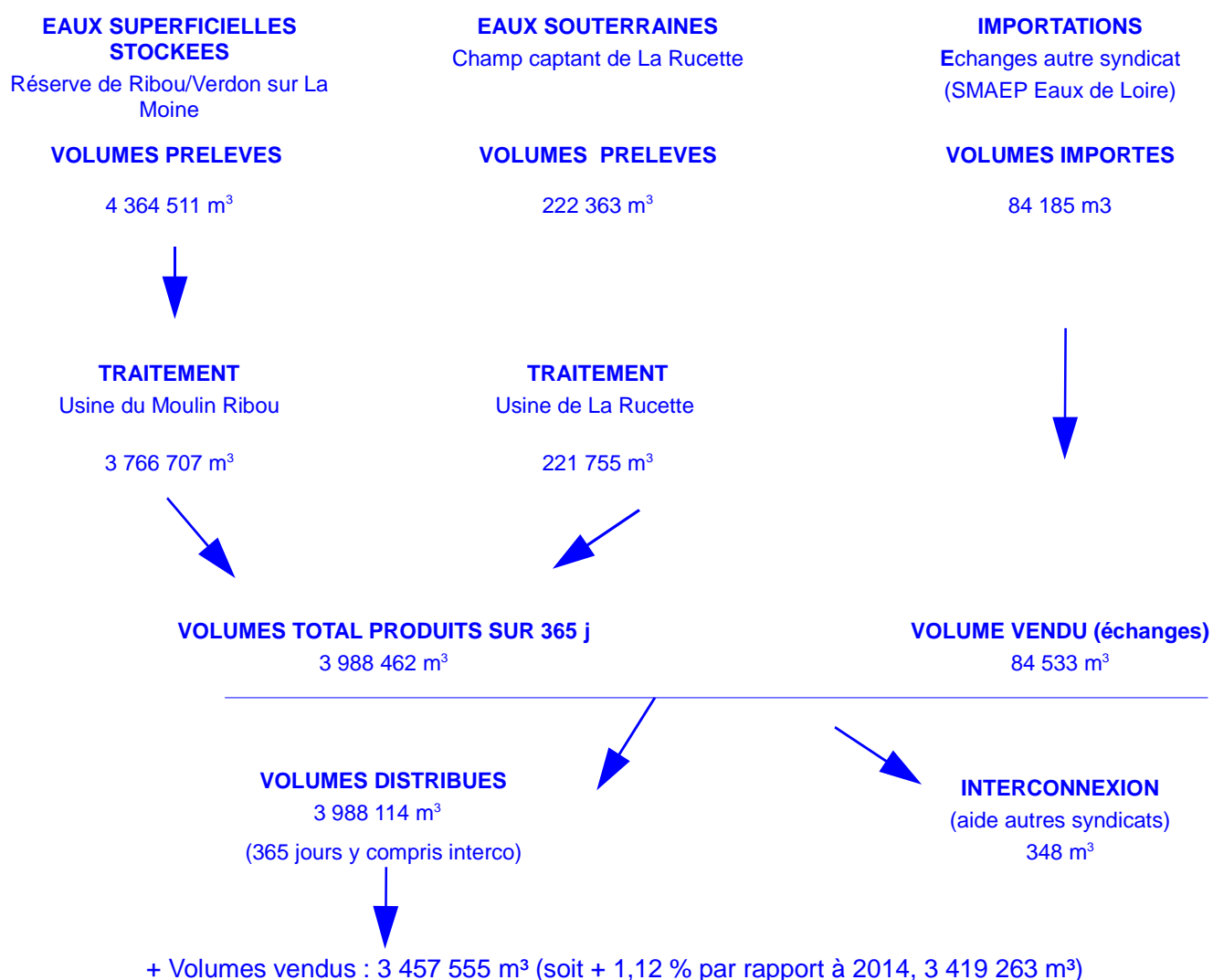
La protection de la ressource en eau est effectuée en régie par le service espaces naturels et captages de la Communauté d'Agglomération du Choletais qui assure la mise en œuvre du plan d'actions du captage de Ribou et le suivi du champ captant de la Rucette, ainsi que la surveillance des périmètres de protection. Le service a également en charge la gestion technique et réglementaire des barrages.

Indicateurs :

- Date des contrats DSP et échéance - Détails prestations déléguées et prestations CAC

E - Volumes / tonnages et leur évolution

La Production : Ribou - La Rucette



Indicateurs :

- Nature des ressources utilisées et volumes prélevés sur chaque ressource
 - Volumes achetés à d'autres services
 - Volumes vendus au cours de l'exercice en distinguant volumes vendus aux abonnés domestiques et assimilés et aux autres abonnés et volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable distribués

F - Equipements du service

a) Barrages

- Barrage de Ribou : hauteur 21 m
longueur 162 m
retenue d'eau 3 200 000 m³ – surface en eau 83 ha
- Barrage du Verdon : hauteur 27 m
longueur 825 m (ailes en terre + voûtes centrales)
retenue d'eau 14 600 000 m³ – surface en eau 220 ha
- Soutien d'étiage : Un arrêté de 2008 fixe le débit d'étiage dans la Moine à 200l/seconde toute l'année. Compte tenu du niveau de remplissage des lacs et du règlement d'eau en vigueur, les lâchers dans la Moine ont assuré au cours de l'année 2015 un soutien d'étiage à la rivière de 400l/seconde durant l'été.

b) Usines

- Usine du Moulin Ribou : 24 000m³/jour traitement complet (à compter du 25 février 2015 – nouvelle usine)
- Usine de La Rucette : 1 200 m³/jour - Filtre à charbon actif en grains, chloration

c) Châteaux d'eau

- Château d'eau de la Blanchardière : 5 000 m³
- Château d'eau des Landes: 1 500 m³
- Château d'eau de la Combe: 300 m³

d) Linéaire de réseau par commune

Extensions (ml)	2014	2015	Evolution (en ml)
Cholet/PSB	385 563	389 766	+ 4 348
Saint-Christophe-du-Bois	45 079	44 588	- 491
La Tessoualle	53 617	53 636	+ 19

Le linéaire négatif à Saint-Christophe-du-Bois représente une régularisation du linéaire réel de la commune.

Indicateurs :

- Linéaire de réseaux de desserte

2 - Indicateurs de performance

A . 1 - Qualité de la ressource

a) Suivi de la qualité de l'eau

a.1- Analyses Eau brute Ribou et Rucette

Contrôle	Analyse	Bulletin			Paramètre		
		Global	Non conforme	% conformité	Global	Non conforme	% conformité
Contrôle sanitaire	Microbiologique	7	0	100 %	15	0	100 %
Contrôle sanitaire	Physico-chimique	62	0	100 %	4 365	0	100 %
Surveillance	Microbiologique			0 %			0 %
Surveillance	Physico-chimique	51	1	98 %	851	1	99,9 %

Le paramètre physico-chimique non-conforme est la température de l'analyse du 01/072015 (27°C pour 25 °C).

a.2 - Qualité de la ressource en eau

Captage de Ribou – Suivi de la qualité des eaux de 2015

Paramètres	2015					Moyenne 2014	Objectif PA* 2015	Objectif PA* 2018
	Nb de prélèvements (a)	Nb de conformités	% de conformité	maximale	moyenne			
Matières organiques (COT)	16	16	100%	8,50 mg/l	7,35 mg/l	8,59 mg/l	< 10 mg/l	< 8 mg/l
Phosphore (P total)	16	4	25%	0,11 mg/l	0,06 mg/l	0,09 mg/l	< 0,05 mg/l	< 0,03 mg/l
Nitrates (NO3)	12	12	100%	12 mg/l	5,34 mg/l	7,57 mg/l	< 25 mg/l	< 20 mg/l
Somme des pesticides	8	8	100%	0,28 µg/l	0,12 µg/l	0,12 µg/l	< 0,5 µg/l	< 0,25 µg/l
Pesticide/matière active	35	34	97%	0,14 µg/l	0,03 µg/l	0,05 µg/l	< 0,1 µg/l	< 0,1 µg/l

(a) sauf " pesticides / mat active " = nb de matières actives trouvées sur la période

* PA : Plan d'actions

Malgré une amélioration de la qualité de l'eau, les niveaux de Phosphore sont encore élevés, ce qui provoque des épisodes de développement d'algues

Captage de La Rucette – Suivi de la qualité des eaux de 2015

Paramètres	2015					Moyenne 2014	Objectif PA * 2015	Objectif PA * 2018
	Nb de prélèvements (a)	Nb de conformités	% de conformités	maximale	moyenne			
Turbidité	21	6	29 %	84 UTN	9,52 UTN	5,56 UTN	< 0,50 UTN	Non défini
Nitrates (NO3)	21	20	95 %	25 mg/l	12,43 mg/l	11,22 mg/l	< 25 mg/l	Non défini
Somme des pesticides	30	28	93 %	0,88 µg/l	0,11 µg/l	0,07 µg/l	< 0,5 µg/l	Non défini
Pesticide/matière active	345	338	98 %	0,69 µg/l	0,01 µg/l	0,02 µg/l	< 0,1 µg/l	Non défini

(a) sauf " pesticides / mat active " = nb de matières actives trouvées sur la période

* PA : Plan d'actions

Les dépassements en turbidité indiquent que les forages vont nécessiter des travaux (pour éviter les communications avec la nappe souterraine). On note un " bruit de fond " de dépassement sur les pesticides

b) Indice de protection de la ressource

Code indicateur	Indicateurs descriptifs et de performance		2014	2015
P108.3	Protection de la ressource en eau	%	80	80

Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et opérationnelles mises en œuvre pour protéger les captages soit pour la CAC : arrêté de protection, mise en place d'un plan d'actions et acquisition partielle des terrains.

A . 2 – Qualité de l'eau potable

a) Conformité et limites de référence

"L'eau consommée doit être propre à la consommation" (extrait du Code de la Santé Publique) Pour satisfaire à cette exigence, la qualité de l'eau est appréciée par le suivi de différents éléments :

- La qualité organoleptique
- La qualité physico-chimique due à la structure naturelle des eaux
- Les substances indésirables
- Les substances toxiques
- Les pesticides et les produits apparentés
- La qualité microbiologique

Deux niveaux de qualité sont à respecter pour l'eau potable :

- La valeur de qualité limite, appelée également conformité : pour différents paramètres bactériologiques (entérocoques, escherichia coli, ...) ou physico-chimiques (arsenic, nitrates, nickel, plomb, ...), le Code de la Santé Publique fixe une valeur qui ne doit pas être dépassée. Un dépassement implique de déclarer l'eau non-conforme et de rechercher et mettre rapidement en œuvre une solution de mise en conformité de l'eau distribuée car la récurrence du dépassement peut représenter à terme une menace pour la santé des consommateurs.

- la valeur de qualité de référence : il n'est pas obligatoire de respecter ces valeurs imposées par le Code de la Santé Publique pour un certain nombre de paramètres bactériologiques (coliformes,...) ou physico-chimiques (turbidité, cuivre, fer total, ...). Toutefois le dépassement récurrent de la valeur de référence doit conduire à trouver une solution pour éliminer le problème ainsi mis en évidence, en raison des incidences sur les installations de production, les réseaux de distribution publics ou privés ou bien encore le confort d'utilisation par les consommateurs.

b) Conformité

Les indicateurs ci-dessous représentent les taux de conformité des prélèvements d'eau potable en production et en distribution d'eau vis-à-vis des limites de qualité d'eau imposées par le code de la santé publique sur la physico-chimie et la microbiologie.

Code indicateur	Indicateurs descriptifs et de performance		2014	2015
P101.1	Conformité microbiologique de l'eau au robinet	%	100	100
P101.1a	Nombre de prélèvements en microbiologie	unité	135	132
P101.1b	Nombre de prélèvements non conformes en microbiologie	unité	0	0
P102.1	Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	%	99,2	100
P102.1a	Nombre de prélèvements en physico-chimie	unité	180	55
P102.1b	Nombre de prélèvements non conformes en physico-chimie	unité	1	0

c) Référence de qualité

Les deux tableaux suivants représentent les statistiques des résultats des contrôles vis-à-vis de la référence de qualité.

Type	Analyses	Contrôle sanitaire					Surveillance				
		Nbre	Nbre HR	% Référence	Nbre NC	% Conformité	Nbre	Nbre HR	% Référence	Nbre NC	% Conformité
Bulletin	Microbiologique	18	0	100 %	0	100 %	27	0	100 %	0	100 %
Bulletin	Physico-chimique	55	1	98,2 %	0	100 %	89	3	96,6 %	0	100 %
Paramètre	Microbiologique	103	0	100 %	0	100 %	133	0	100 %	0	100 %
Paramètre	Physico-chimique	2017	1	100 %	0	100 %	1424	3	99,8 %	0	100 %

Le paramètre n'ayant pas respecté la référence de qualité est l'équilibre Calcocarbonique sur les prélèvements des 11/02, 24/06, 29/07, 06/08/2015.

Type	Analyses	Contrôle sanitaire					Surveillance				
		Nbre	Nbre HR	% Référence	Nbre NC	% Conformité	Nbre	Nbre HR	% Référence	Nbre NC	% Conformité
Bulletin	Microbiologique	122	1	99,2 %	0	100 %	122	0	100 %	0	100 %
Bulletin	Physico-chimique	126	0	100 %	0	100 %	135	1	99,3 %	0	100 %
Paramètre	Microbiologique	701	1	99,9 %	0	100 %	597	0	100 %	0	100 %
Paramètre	Physico-chimique	1736	0	100 %	0	100 %	896	1	99,9 %	0	100 %

Les paramètres n'ayant pas respecté les références de qualités sont l'équilibre calcocarbonique le 28/07/2015 sur Cholet et la présence d'un germe sulfitoréducteur le 19/01/2015 au réservoir de La Combe au Puy-Saint-Bonnet. L'analyse contradictoire réalisée dans la foulée n'a pas confirmé cette présence.

B . 1 – Gestion patrimoniale des réseaux

Code indicateur	Indicateurs descriptifs et de performance		2014	2015
P103.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	points	100	100

Le nombre de points de la CAC correspond à un service disposant des plans mis à jour des réseaux et du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution.

B . 2 - Performance sur réseau

Code indicateur	Indicateurs descriptifs et de performance		2014	2015	Moyenne Maine et Loire 2012 *
P104.3	Rendement du réseau de distribution	%	83,4	87.3	85,2 %
P105.3	ILVNC, Volumes non comptés	m ³ /km/j	3,9	3.01	-
P106.3	ILP, Pertes en réseau	m ³ /km/j	3,9	2.94	1,8 m ³ /km/j

* Rapport Eau France 2015

- L'indice linéaire de pertes en réseau, ici comptabilisé sur l'année civile, représente par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Il s'exprime en m³/km/jour et est calculé en divisant les pertes journalières d'eau potable en réseau par le linéaire de réseau de distribution.

- Contrairement à l'indice linéaire de pertes en réseau, l'indice linéaire des volumes non comptés, ici comptabilisé sur l'année civile, intègre les volumes de service du réseau de distribution ainsi que les volumes estimés consommés par des usagers connus disposant d'une autorisation d'usage. Il s'exprime également en m³/km/jour et est calculé en divisant le volume journalier non comptabilisé sur le linéaire de réseau de distribution.

- Le rendement de réseau, ici comptabilisé sur l'année civile, est le ratio entre, d'une part, les volumes consommés autorisés augmentés des volumes d'eau potable exportés (cédés ou vendus à d'autres service d'eau potable) et d'autre part, les volumes d'eau potable produits augmentés des volumes d'eau potable importés (reçus ou achetés d'autres services d'eau potable).

B . 3 - Renouvellement du réseau

Code indicateur	Indicateurs descriptifs et de performance		2014	2015	Moyenne Maine et Loire 2012 *
P107.2	Renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,28	0,31	0,31 %

* Rapport Eau France 2015

C – Relation à l'utilisateur

Code indicateur	Indicateurs descriptifs et de performance		2014	2015
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jour ouvrable	1	1
P151.1	Fréquence des interruptions de service non programmées	Nb/1000 hab	6,1	8,26
P152.1	Respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés	%	100	100
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau	%	0,91	2,8 *
P155.1	Taux de réclamations	Nb/1000 hab	45,41	13,18

NB : Pour plus d'informations et pour comparer avec d'autres collectivités de taille équivalente : se référer au site de l'ONEMA (www.onema.fr ou www.services.eafrance.fr)

* La loi Brottes du 15 avril 2013 a interdit par décret du 27 février 2014 les coupures d'eau pour impayés, ce qui explique l'explosion des impayés

Indicateurs :

- Qualité du service
- Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie
- Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques
- Données relatives à la qualité des eaux distribuées recueillies dans le cadre du contrôle sanitaire mentionné à l'article R 1321-15 code de la santé publique
- Indice de connaissance patrimoniale jusqu'à 2012 et à partir de 2013
- Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau
- Performance du réseau
- rendement du réseau de distribution
- indice linéaire des volumes non comptés
- indice linéaire de pertes en réseau
- renouvellement du réseau
- Taux moyen de renouvellement des réseaux
- continuité du service
- Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées
- délai ouverture des branchements pour nouveaux abonnés
- + taux de respect de ce délai maximal
- taux d'impayés sur les factures de l'année précédente
- taux de réclamation

3 - Actions réalisées et à venir

A - Actions – organisation (y compris évolution hygiène & sécurité)

Un programme de communication a été élaboré en 2015 pour une mise en place courant 2016 afin de promouvoir l'utilisation de l'eau du robinet suite aux travaux de modernisation de l'usine d'eau potable.

Des actions seront organisées auprès des abonnés par une campagne d'affichage notamment ainsi qu'auprès des restaurateurs par la distribution de carafes et de gourdes auprès de clubs sportifs, du territoire desservi.

Des animations sur le thème de l'eau potable sont également prévues dans le centre ville de Cholet un samedi après-midi.

→ Mise en œuvre des actions pour la reconquête de la qualité de l'eau du captage de Ribou :

- Signature d'un arrêté inter préfectoral définissant un programme d'actions
- Accompagnement des différents publics du bassin versant de Ribou :
 - journées techniques agricoles
 - réalisation de 31 diagnostics agro-environnementaux
 - accompagnement de 22 agriculteurs dans le dispositif Mesures Agro Environnementales et Climatiques(MAEC)
 - sensibilisation à la protection de l'eau auprès des scolaires (10 classes/239 enfants)
 - animation avec les usagers des jardins familiaux

- *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service*

B - Actions sur le patrimoine (tous les travaux)

→ Schéma directeur : lancement du schéma directeur d'eau potable de Cholet en 2015 ; finalisé fin 2016.

→ Renouvellement de Réseaux en 2015 :

Commune de Cholet/Puy Saint-Bonnet : - Boulevard Michelet/Avenue Leclerc
 - Avenue Gambetta
 - Impasse Gelusseau
 - Impasse Grands Jardins
 - Quartier Jean Monnet-Secteur Sud Est
 - Avenue Maudet
 - Rue Saint Pierre n°75
 - Rue Tournerit/Trémolière
 - Rue Saint Melaine

Commune La Tessoualle : - Rues De Gaulle/du Commerce

→ Renouvellement de branchements et branchements plombs : 41 unités en 2015 ; suite des renouvellements en 2016.

→ Extension de réseaux : La Jarrie

→ Renouvellement électro-mécaniques :

Opération	Dépenses comptabilisées (€)
ST-CHRISTOPHE-DU-BOIS – La Gauvrière (surpression)-RVT-pompe de surpression	3 028,81
CHOLET – Usine de Ribou-RVT-Rvlt partiel groupe 2 interco moteur 250 KW	11 167,70
Multi-communes-Réservoir eau industrielle Michelin-RVT-Télétransmission Michelin (LS Box)	1 244,22
CHOLET - Usine de Ribou-RVT-vessie et manchon antibélier ZI et requalification	15 395,20
CHOLET – La Bonnauderie Interconnexion eaux de loire-RVT-servo moteur vanne V1	2 761,35
LA TESSOUALLE – La Bureaudière (surpression)-RVT-Pompe 1	1 555,84
CHOLET – Usine de Ribou-RVT-démarrateur groupe 2 interco	3 049,35
CHOLET – La Rucette-RVT-compresseur air de service	2 109,13
CHOLET – Usine de Ribou-RVT-vessie et manchon antibélier Landes et requalification	15 888,20
CHOLET – Usine de Ribou-RVT-intervention bache relevage et carbonate	4 826,88
LA TESSOUALLE - La Bureaudière (supression)-RVT-Pompe 2	3 607,69
CHOLET – Usine de Ribou-RVT-adaptation refoulement Michelin	7 178,76
CHOLET – Usine de Ribou-RVT-pompe 4 refoulement	2 821,18
CHOLET – La Rucette-RVT-cable d'alimentation électrique	1 296,47
CHOLET – La Rucette-RVT-pompe refoulement 1	5 136,72
	81 067,50

→ Barrages : Etude de l'aléa sismique pour les barrages de Ribou et de Verdon

→ Usines : Mise en service le 25 février 2015 de la nouvelle usine de production d'eau potable de Ribou / capacité nominale : 1 200 m³/heure en eau traitée soit 24 000 m³/jour sur 20 heures de fonctionnement.

C - Dépenses de l'exercice

Ressource en eau :	47 966,30 €
API 039 - Barrages	15 480,00 €
API 041 - Périmètres de Protection des captages d'eau et plans de gestion	32 486,30 €
Usines :	
API 042 - Usines d'eau potable	1 801 914,43 €
Réseaux :	
API 526 - Réseaux	1 110 428,46 €
Remboursement des emprunts (capital)	390 717,94 €
Dépenses d'ordre	588 991,27 €
dont amortissements :	85 581,64 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 940 018,40 €

Indicateurs :

- Montants financiers de travaux engagés sur l'exercice
- Montants de amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

D - Investissements à venir

- Renouvellement des réseaux en 2016 :
- Boulevard Delhumeau
 - Allée des Dames (Bd Foch)
 - Rue Charles Peguy, n°14
 - Rue des Roussines, n°16
 - Rue Grignon de Montfort
 - Quartier Girardière-Renouvellement de branchements
 - Rue Salberie

→ Suivi des branchements en plomb

Le nombre de branchement en plomb ou assimilé recensé début 2015 était de 713, dont 221 inscrits en plomb dans la base de données, le reste étant inscrit en matériau inconnu ou non détectable. Un travail de fiabilisation de la base a été réalisé au cours de l'année ramenant en fin d'année 2015 le nombre de branchements en plomb à 176. Il reste 348 branchements dont le matériau constitutif est inconnu.

En 2015, 41 branchements plomb ont été renouvelés. (soit 0,2 % du parc de branchements)

Ainsi au 1^{er} janvier 2016 les branchements en plomb ou assimilés à supprimer représentent 0,7 % des branchements.

La campagne de fiabilisation sera poursuivie en 2016 et l'ensemble des branchements plomb découverts sera renouvelé.

- Barrages :
- Etude de stabilité du barrage de Ribou
 - Mise en place de piézomètres au barrage du Verdon

→ Périmètres de protection du captage de Ribou : Acquisition foncières des parcelles du Périmètre Rapproché Sensible (PRS) dans le cadre de la DUP

→ Plans d'actions des captages de Ribou et de La Rucette :

- Signature avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, d'un avenant au contrat pour la reconquête de la qualité de l'eau du captage de Ribou et d'un contrat de veille pour la protection du captage de La Rucette
- Lancement de nouvelles actions (démarche par sous-bassin-versant, développement de la filière bois, mise en place d'une charte de conseil agricole....) et poursuite des actions engagées

→ Usines : Poursuite des travaux sur le site de Ribou (démolition partielle des anciennes installations de production, voiries définitives, aménagements paysagers, etc ...)

La CAC ne dispose pas à ce jour de programmes pluriannuels adoptés par le Conseil de communauté.

Indicateurs :

- présentation des projets à l'étude
- montants prévisionnel des travaux
- présentation programmes pluriannuels adoptés par CC
- Suivi branchement en plomb (nb de branchements en plomb supprimé ou modifié, % des branchements en plomb restant à modifier ou supprimer au 1er janvier de l'année de présentation du rapport)

4 - Financement du service

A - Montants des recettes d'exploitation

Recettes d'exploitation du délégataire en 2015

Les chiffres indiqués sont issus du rapport annuel du délégataire.

	Montant sur les 3 communes
Exploitation du service	3 138 900 €
- Partie fixe	595 940 €
- Partie proportionnelle	2 542 960 €
Travaux attribués à titre exclusif	158 758 €
Produits accessoires	130 618 €
- Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	11 548 €
- Autres produits accessoires	119 071 €

Recettes d'exploitation de la CAC en 2015 (compte administratif)

Redevance eau potable (part communautaire)	3 107 779,71 €
Subventions d'exploitation (Agence de l'eau)	265 300,60 €
Redevance d'occupation	12 184,79 €
Revenus des immeubles	5 409,48 €
TOTAL DES RECETTES RÉELLES	3 390 674,88 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE (dotation aux amortissements)	85 581,64 €
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	3 476 256,22 €

Indicateurs :

- recette CAC
- recette exploitant
- autres recettes d'exploitation

B - Etat de la dette

- Encours total de la dette au 31 décembre 2015 :	9 004 344,21 €
- Montant des annuités payées au cours de l'exercice 2015 : (dont 109 255,28 € intérêts et 390 717,94 € capital)	499 973,22 €
- Durée d'extinction de la dette :	19,47 années
- Capacité de désendettement :	3,77 ans (à fin 2015)

Indicateurs :

- durée extinction dette
- en cours de la dette, montant des annuités de remboursement de la dette du dernier exercice : capital et intérêts

C - Subventions

Subventions	436 992,75 €
- ressource en eau : PPC - Plan de gestion Agence de l'Eau Loire Bretagne	9 013,24 €
- usine : Conseil Départemental	389 619,60 €
- réseaux : Agence de l'Eau Loire Bretagne Région	28 500,00 € 9 859,91 €

Indicateurs :

- Montant des subventions obtenues

5 - Tarification du service

A - Présentation générale des modalités de tarification du service

Depuis le 1^{er} janvier 2011, les tarifs eau potable sont identiques sur les communes de Cholet-Le Puy-Saint-Bonnet, La Tessoualle et Saint-Christophe-du-Bois.

Le prix de l'eau sur ces communes se décompose en un abonnement, une part variable fonction de la quantité d'eau réellement consommée, et des taxes et redevances (Agence de l'eau).

Le prix de base du délégataire est actualisé tous les ans par le mécanisme d'une clause d'indexation. Les tranches tarifaires mises en place sont fonction du diamètre des compteurs et des volumes consommés.

Le prix de base de la part communautaire est actualisé de 2 % chaque année pour financer la nouvelle usine et la sécurisation du réseau.

a - Parts du délégataire et de la collectivité :

Nature	Part du délégataire				Part communautaire	
	Prix au 1 ^{er} janvier 2015		Prix au 1 ^{er} janvier 2016		au 1 ^{er} janvier 2015 décision du 22/12/14	au 1 ^{er} janvier 2016 décision du 23/12/15
Abonnement						
Diamètre du compteur :						
- 12 à 30 mm	21,39 €		21,51 €		2,16 €	2,20 €
- 40 à 50 mm	64,17 €		64,53 €		6,49 €	6,62 €
- 60 à 200 mm	213,91 €		215,10 €		21,65 €	22,08 €
Part variable consommation	tarif non télérelevé	tarif télérelevé	tarif non-télérelevé	tarif télérelevé		
- de 0 à 2 000 m ³					0,8100 €/m ³	0,8262 €/m ³
- de 2 001 à 20 000 m ³					0,6625 €/m ³	0,6758 €/m ³
- de 20 001 à 100 000 m ³	0,545	0,6477	0,597	0,7002	0,5149 €/m ³	0,5252 €/m ³
- > 100 000 m ³					0,4164 €/m ³	0,4247 €/m ³

Les tarifs du délégataire indiqués au 01/01/2016 tiennent compte de l'impact de la mise en service de la nouvelle usine de Ribou applicable au 25/02/2015. (ce qui n'est pas le cas pour les tarifs au 01/01/2015).

La TVA appliquée sur les tarifs d'eau potable est de 5,5 %,

Le règlement de service a fixé d'autres tarifs actualisables dont au 01/01/2016 :

Frais d'accès au service	25,81 € HT
Frais d'accès au service avec déplacement	57,00 € HT
Frais d'ouverture ou d'ouverture de branchement pour non paiement	40,87 € HT
Frais de fermeture de branchement	40,87 € HT
Pénalités pour non paiement de facture dans le délai	9,68 € HT

b - Part des organismes publics :

Tarifs HT (€/m ³)	Prix 2015	Prix 2016	Destinataire
Préservation des ressources en eau (ou redevance prélèvement) ⁽¹⁾	0,06 €/m ³	0,06 €/m ³	Agence de l'Eau
Redevance pollution d'origine domestique ⁽²⁾	0,31 €/m ³	0,30 €/m ³	Agence de l'Eau

(1) La redevance prélèvement est une redevance prélevée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Elle est fonction des volumes d'eau prélevés et consommés. Elle est modulée géographiquement selon la sensibilité des ressources en eau.

(2) La redevance pollution d'origine domestique prélevée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne est applicable à l'ensemble des abonnés du service d'eau

Indicateurs :

- Tarifs CAC (avec date de la décision)

. Tarifs délégataire

. Autres organismes (AELB)

. TVA

+ Frais d'accès au service

+ Tarifs autres prestations facturées aux abonnés

B - Prix du service

Les encadrés ci-dessous reconstituent le détail d'une facture théorique des services de distribution de l'eau potable pour une consommation annuelle de 120 m³. Les chiffres indiqués sont ceux appliqués au 1^{er} janvier des deux années considérées.

Tarifs non télérelevés

SERVICE D'EAU	Tarifs au 01/01/2015	Tarifs au 01/01/2016	Variation en %	Variation en €
Part fermière				
Abonnement annuel	21,39 €	21,51 €	0,56 %	0,12 €
Consommation	65,40 €	71,64 €	9,54 %	6,24 €
Total part fermière	86,79 €	93,15 €	7,32 %	6,36 €
Part communautaire				
Abonnement annuel	2,16€	2,20 €	1,85 %	0,04 €
Consommation	97,20 €	99,14 €	2,00%	1,94 €
Total part communautaire	99,36 €	101,34 €	2,00 %	1,98 €
Taxes et redevances (Agence de l'eau) Préservation des ressources en eau	7,20€	7,20€	0 %	0 €
TOTAL HT	193,35 €	201,69 €	4,31 %	8,34 €
TVA 5,5 %	10,63 €	11,09 €	4,33 %	0,46 €
TOTAL TTC	203,98 €	212,78 €	4,31 %	8,80 €
Soit pour 120 m³ théoriques	1,70 €/m³	1,77 €/m³		

Tarifs télérelevés

SERVICE D'EAU	Tarifs au 01/01/2015	Tarifs au 01/01/2016	Variation en %	Variation en €
Part fermière				
Abonnement annuel	21,39 €	21,51 €	0,56 %	0,12 €
Consommation	77,72 €	84,02 €	8,11 %	6,30 €
Total part fermière	99,11 €	105,53 €	6,48 %	6,42 €
Part communautaire				
Abonnement annuel	2,16 €	2,20 €	1,85 %	0,04 €
Consommation	97,20 €	99,14 €	2,00%	1,94 €
Total part communautaire	99,36 €	101,34 €	2,00 %	1,98 €
Taxes et redevances Préservation des ressources en eau	7,20 €	7,20 €	0 %	0 €
TOTAL HT	205,67 €	214,07 €	4,08 %	8,40 €
TVA 5,5 %	11,31 €	11,77 €	4,07 %	0,46 €
TOTAL TTC	216,98 €	225,85 €	4,09 %	8,87 €
Soit pour 120 m³ théoriques	1,81 €/m³	1,88 €/m³		

Cette analyse met en évidence une augmentation du prix de la facture "**part eau**" de 4,31 % pour les tarifs non télérelèves et 4,09 % pour les abonnés télérelèves due :

- Pour la part du délégataire : révision des tarifs et application du prix P2 suite à la prise en exploitation de la nouvelle usine d'eau potable de Ribou au 25/02/2015,
- Pour la part CAC : augmentation du tarif pour financer la construction de l'usine de Ribou.

a – Prix de l'eau hors redevance pour pollution domestique mais incluant la redevance préservation de la ressource

Au 1^{er} janvier 2016, le prix de la part eau potable d'une facture d'eau théorique de 120 m³ est de 1,77 € TTC/m³ sans télérelève, et 1,88 € TTC/m³ pour le prix avec télérelève.

b – Prix de l'eau avec redevance pour pollution domestique

A la "part eau" d'une facture théorique des services de distribution de l'eau potable pour une consommation annuelle de 120 m³, il convient d'ajouter la redevance pour pollution domestique prélevée par l'agence de l'eau Loire Bretagne et affectée à la consommation d'eau potable :

	Tarifs au 01/01/2015	Tarifs au 01/01/2016	Variation en %	Variation en €
Redevance pour pollution domestique HT	37,20 €	36,00 €	- 3,23 %	- 1,20 €
Redevance pour pollution domestique TTC (TVA 5,5%)	39,25 €	37,98 €	- 3,23 %	-1,27 €

Au 1^{er} janvier 2016, le prix de la part eau potable d'une facture d'eau avec redevance pour pollution domestique est de 2,09 € TTC/m³ sans télérelève, et 2,20 € TTC/m³ pour le prix avec télérelève.

24 628 compteurs sont équipés de télérelève sur 25 090 au 31/12/2015. 91 % d'entre eux sont opérationnels pour la relève des consommations et les alertes fuites.

Indicateurs :

- *Facture 120 m3 au 1er Janvier N (année N = année du rapport) (en € TTC) :*

- . avec explication part fixe, part variable, part délégataire, part CAC
- . Comparaison N-1 (+ évolution)
- . Part revenant à la collectivité et part revenant aux délégataires
- . Coût avec et sans redevance AELB

- *Montant de la facture non proportionnel au volume consommé (tarifs hors consommation) avec évolution et explications correspondantes*

- *Prix TTC du service au m3 pour 120 m3*

6 - Actions de solidarité

Bilan des chèques eau 2015

Le dispositif des chèques eaux correspond à 1 % de la recette du délégataire eau potable allouée aux CCAS de 3 communes concernées en vue d'aider les personnes en situation difficile au paiement de leurs factures d'eau.

	CHOLET	ST CHRISTOPHE DU BOIS	LA TESSOUALLE	TOTAL 2015	TOTAL 2014
Montants (€ TTC)	22 950 €	350 €	950 €	24 250 €	19 312
Nombre de dossiers	98	2	7	107	83

Montant des abandons de créances et versement au fonds de solidarité (2015)

	2014	2015
Nombre de demandes reçues	100	127
Montant des abandons de créances (€ TTC)	14 355 €	25287 €
Montant des abandons de créances (€ TTC) - Part femière	3 267 €	3 753 €
Montant du versement au fonds de solidarité (€ TTC)	11 088 €	21 534 €

Entretien des périmètres de protection des captages :

Intervention de l'association d'insertion Eclaircie pour l'entretien des espaces naturels autour des lacs de Ribou et du Verdon et du captage de La Rucette pour un montant de 93 680 € en 2015

Dégrèvements :

	2014	2015
Nbre total de demandes acceptées	20	39
Nbre de demandes acceptées sur la part eau potable	19	37
Volume dégrèvé (m ³)	12 736	10 112
Montant financier accordé (€ / TTC) :		
- part Délégitaire	8 589,94	6 909,77
- part collectivité	8 245,88	8 254,14

(Source : décisions CAC)

La collectivité accepte de dégrèver les factures d'eau des usagers après une fuite d'eau. Cette exonération concerne les volumes d'eau consommés résultant d'une fuite sur canalisation d'eau potable après compteur à l'exclusion des fuites dues à des appareils ménagers et des équipements sanitaires ou de chauffage.

Conditions d'obtention d'un dégrèvement :

- le volume d'eau consommé doit être supérieur à 50 % de la consommation moyenne des deux derniers semestres connus. A défaut de cette donnée, la consommation domestique sera évaluée à 10 m³/personne/an,
- La réparation de la fuite doit être réalisée dans le mois suivant l'alerte fuite.

Pas de mise en place d'actions de coopération décentralisée

Indicateurs :

- Bilan des chèques eau
- Montant des abandons de créances ou des versement à des fonds de solidarité
- Nombre de demandes reçues
- Descriptif des montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites

Édition mars 2016
CHIFFRES 2015

Cette note est destinée à informer les maires de la Loire-Bretagne des modalités de financement de leur service public de l'eau potable et d'assainissement. Elle informe chaque année sur l'agence de l'eau au sujet de l'eau et les redevances fluviales sur la facture d'eau des abonnés et sur la pollution et ses programmes d'intervention.

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 3,88 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 466 euros par an et une mensualité de 39 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISFEAU).

La redevance de l'agence de l'eau représente en moyenne 14 % du montant de la facture d'eau.

Ses autres composantes sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Loire-Bretagne :

www.eau-loire-bretagne.fr
www.prenons-soin-de-leau.fr



COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2015 ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne de l'ordre de 14 % du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2015, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 363 millions d'euros, dont 286 millions en provenance de la facture d'eau en diminution de 5 % par rapport à 2013.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2015 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source AELB



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, avances) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2015 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)



EXEMPLES D'ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2015

Pour réduire les sources de pollution

- 8 000 artisans bénéficient d'une aide pour la collecte et l'élimination des pollutions toxiques
- l'agence finance un diagnostic individuel ou un accompagnement auprès de 4 200 exploitations agricoles pour réduire les pollutions

Pour dépolluer les eaux

- les stations d'épuration urbaines sont conformes aux normes européennes, une conformité à maintenir !
- plus de 2 000 projets vont améliorer le fonctionnement des réseaux d'eaux usées et les performances des stations d'épuration
- l'agence finance également la réhabilitation de 2 600 installations d'assainissement non collectif
- 351 projets vont permettre de mieux collecter et traiter les pollutions industrielles et artisanales
- en agriculture, 49 nouvelles exploitations s'équipent pour extraire et exporter 7 622 tonnes de phosphore en dehors des bassins versants sensibles à l'eutrophisation

Pour restaurer et préserver les cours d'eau et les zones humides

- 1 820 km de cours d'eau sont restaurés et 2 053 sont entretenus pour retrouver un fonctionnement naturel et leur permettre de jouer un rôle dans l'amélioration de la qualité de l'eau
- 204 ouvrages sont effacés ou aménagés pour restaurer la circulation des poissons et des sédiments dans les cours d'eau
- 3 955 hectares de zones humides sont restaurés ou acquis

Pour préserver les ressources

- 92 % des captages prioritaires identifiés précédemment bénéficient d'un programme d'actions pour préserver la qualité de leur eau
- 271 actions sont financées auprès des communes pour réduire les fuites sur les réseaux d'eau potable

Pour préserver le littoral

- 123 contrats sont conclus avec les acteurs du littoral pour préserver les usages sensibles tels que la baignade, la pêche à pied, la conchyliculture et réduire les pollutions portuaires
- 38 chantiers de canéage s'engagent avec l'aide de l'agence pour réduire leur pollution

Pour renforcer la concertation et la cohérence des actions

- l'agence soutient 56 démarches de Sage (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) ; définis par une commission locale de l'eau, ils planifient la gestion de l'eau en conformité avec le Sdage (le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) ; ils couvrent 84 % du territoire
- pour restaurer les milieux aquatiques, réduire les pollutions diffuses, maîtriser les prélèvements d'eau et prévenir les déficits, elle finance l'animation de 362 contrats territoriaux qui couvrent 77 % du bassin
- des conventions de partenariat sont signées avec 25 départements pour faire converger les actions et les financements

Pour une gestion solidaire des eaux

- ici, avec les communes rurales : en 2015 l'agence de l'eau leur apporte 106 millions d'euros pour réaliser leurs projets pour l'épuration et l'eau potable
- ailleurs, pour faciliter l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays en développement, l'agence soutient 52 projets qui bénéficient à 227 000 habitants



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage).

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

Délégation Amne-Finistère
 Parc technologique du Zoopôle
 Espace d'entreprises Ketaia - Bât. B
 18 rue du Sabot
 22440 PLOUFRAGAN
 Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax: 02 96 33 62 42
 amne-finistere@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Anjou-Maine
 17 rue Jean Grémillon - CS 72104
 72021 LE MANS CEDEX 2
 Tél. : 02 43 86 96 16 - Fax: 02 43 86 96 11
 anjou-maine@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne
 9 avenue Buffon - CS 36339
 45063 ORLÉANS CEDEX 2
 Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax: 02 38 51 74 74
 webmaster@eau-loire-bretagne.fr
 www.eau-loire-bretagne.fr
 & www.promoteur-de-l'eau.fr

Délégation Centre-Loire
 9 avenue Buffon - CS 36339
 45063 ORLÉANS CEDEX 2
 Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax: 02 38 51 73 25
 centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Ouest-atlantique
 1 rue Eugène Varlin - CS 40521
 44105 NANTES CEDEX 4
 Tél. : 02 40 73 96 00 - Fax: 02 40 73 39 92
 ouest-atlantique@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin
 7 rue de la Godelle - CS 20040
 86282 SAINT-BENOIT CEDEX
 Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax: 05 49 38 09 81
 poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire-amont
 19 allée des eaux et forêts
 Site de Marmhat sud - CS 40039
 63170 LEMPDES
 Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax: 04 73 58 54 62
 allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

La carte d'identité du bassin Loire-Bretagne

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 29 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Carlier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vienne et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Maine poitevin. Il concerne 8 régions et 36 départements en tout ou partie, plus de 7 000 communes et près de 13 millions d'habitants.

Il est caractérisé par :

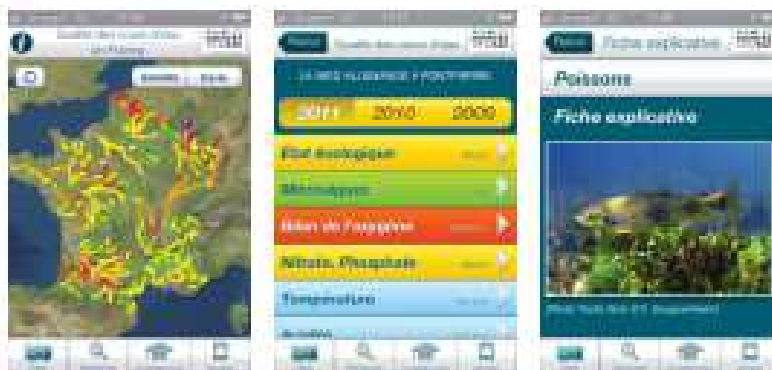
- sa grande façade littorale, avec 2 600 km de côtes et de nombreuses activités liées à la mer : activités portuaires, pêche, coquilliculture, baignade et pêche à pied
- la Loire et ses 1 012 km de long au régime très contrasté, et 135 000 km de cours d'eau
- la présence de rappes économiques importantes mais très sollicitées dans la partie centrale et ouest du bassin
- la présence de nombreuses zones humides, depuis les tourbières d'altitude jusqu'aux marais littoraux
- une empreinte rurale marquée et une activité agricole et agro-alimentaire prépondérante

Le comité de bassin Loire-Bretagne est composé de 150 membres qui représentent les collectivités locales (76), les usagers économiques et les associations de protection de l'environnement, de la défense des consommateurs et de pêche (70) et les services de l'État (38).

L'Agence de l'eau est présente sur le terrain avec six délégations situées à Clermont, Orléans, Poitiers, Le Mans, Nantes et Saint-Brieuc.

La qualité des rivières sur ordiphone et tablette

NOUVEAUTE 2016 QUELS POISSONS PEUPELNT NOS RIVIÈRES ?



Pour la première fois en France, toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un ordiphone et une tablette sur le terrain.

Téléchargez l'application gratuitement. Flasher directement le QRcode. L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.



LES AGENCES DE L'EAU
 Agences de l'eau de la Loire-Bretagne, de la Seine-Normandie, de la Garonne, de la Rhodan-Alpin, de la Méditerranée, de la Corse, de la Durance, de la Loire-Aval, de la Rhone-Pyrenees, de la Garonne, de la Seine-Normandie, de la Garonne, de la Rhodan-Alpin, de la Méditerranée, de la Corse, de la Durance, de la Loire-Aval, de la Rhone-Pyrenees.

